



Titre de séjour après un accident de travail

Par **RAYEN**, le **15/06/2019** à **23:17**

Bonjour tout le monde

Voici ma situation , depuis 5 ans je renouvelle mon titre de séjour chaque année pour une carte de 1 ans, sachant que j'ai eu un accident de travail en 2016.

La préfecture m'a renouvelé le titre de séjour en attendant la consolidation pour reprendre le travail (j'étais en période d'essai intérim au moment de l'accident)

Après deux ans et demi d'arrêt je viens de recevoir une rente de 10 % avec des séquelles, bien sûr je l'ai contesté par ce elle ne reflète pas mon état dégradé de santé.

Je viens vers vous cherchant des réponses pour mes questions:

-Est ce que j'ai droit à la carte résident ?, sachant que c'est ma 5 ème demande.

- sachant que j'ai le statut travailleur handicapé et RQTH et une décision d'MDPH de 70 %.
Peut-t-il m'aider tout ces facteurs à avoir mes pleins droits.